



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 45234

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la prévention des fraudes concernant les installations d'énergie renouvelable. En effet, de nombreux témoignages de consommateurs relatent le démarchage d'installateurs de panneaux photovoltaïques ou de petites installations éoliennes qui s'avèrent par la suite constituer de véritables tromperies. Ces offres, souvent basées sur des données biaisées et mensongères, cherchent à profiter de l'intérêt croissant des consommateurs pour les équipements énergétiques plus vertueux écologiquement et plus économes financièrement. Il s'agit d'un véritable détournement de la volonté des citoyens de s'engager dans la transition énergétique qui mine la confiance dans les entreprises et les installateurs sérieux et crédibles de ce secteur. En cas de fraude manifeste, les services compétents sont saisis. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer tout d'abord si ses services disposent de données nationales sur les tromperies et fraudes visant les consommateurs dans le domaine des installations d'énergie renouvelable. D'autre part, elle le prie de bien vouloir indiquer les dispositions prises en matière d'information préventive des consommateurs, le cas échéant en lien avec l'ensemble des ministères et des organisations professionnelles compétentes.

Texte de la réponse

Dans un contexte de sensibilisation aux enjeux environnementaux, un nombre croissant de consommateurs s'équipe d'installations de production domestique d'électricité renouvelable, pour lesquelles a été mise en place une politique d'aides publiques. Le développement de ce secteur contribue aux objectifs de la transition énergétique et au dynamisme économique des territoires. Toutefois, il a été constaté sur la période récente que la commercialisation de ces installations peut donner lieu à des abus de la part de certains professionnels. Les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui avaient déjà investigué ce secteur en 2011, ont réalisé une nouvelle enquête fin 2013. Cette investigation a ciblé plus particulièrement les opérateurs habilités à vendre des installations photovoltaïques avec un crédit affecté, ainsi que les établissements de crédit spécialisés dans les énergies renouvelables. Elle a permis de détecter différentes pratiques contraires aux règles de protection économique des consommateurs, qui donneront lieu à des mesures appropriées. Un bilan d'ensemble de cette action sera réalisé prochainement. La vigilance des services de l'Etat sera maintenue et des actions de contrôle complémentaires seront diligentées pour vérifier les conditions de commercialisation d'autres installations d'énergies renouvelables, telles par exemple que les pompes à chaleur ou les éoliennes. Les contrôles concerneront également les établissements de crédits associés au financement de ces équipements. Au-delà de ces contrôles, les services concernés du ministère chargé de l'économie ont entamé une réflexion, qu'ils conduiront en lien avec les services du ministère chargé de l'énergie, et en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette réflexion a pour objet d'expertiser plus avant le fonctionnement de ces marchés, afin d'identifier le cas échéant toute initiative qu'il pourrait être opportun de prendre afin de garantir une régulation optimale du secteur, garante d'un niveau élevé de protection des consommateurs. Il convient de rappeler qu'en tout état de cause, la commercialisation

de ces installations est assujettie au code de la consommation, qui prévoit un ensemble de règles précises protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45234

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12816

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4261